



RAPPORT ANNUEL 2009

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

APERÇU

Ressources minières Radisson inc. (Radisson ou la Société) est une société d'exploration minière canadienne dont le siège social est situé à Rouyn-Noranda, au Québec. La Société a aussi un bureau à Toronto, en Ontario. Impliquée principalement dans la découverte de gisements d'or, Radisson, en date du 26 avril 2010, a des intérêts dans sept propriétés dans le Nord-Ouest québécois et dans une propriété dans le Nord-Ouest ontarien. Certaines de ses propriétés possèdent un potentiel pour la découverte de métaux de base ou de molybdène. Le principal actif de Radisson, les propriétés O'Brien et Kewagama, couvre 729 ha dans la partie ouest du canton de Cadillac (Québec), au cœur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. Cette propriété comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. Radisson se concentre actuellement sur la zone 36 Est, une nouvelle zone découverte 2 500 pieds à l'est de l'ancienne mine O'Brien dont les teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine. En 2008, la Société a complété avec succès une campagne de forage sur les propriétés avoisinantes O'Brien et Kewagama. Elle souhaite maintenant entreprendre l'échantillonnage en vrac sous terre de la zone 36 Est (propriété O'Brien) et poursuivre l'exploration de la propriété Kewagama, à la condition de disposer du financement nécessaire pour réaliser ces travaux.

L'objectif de l'échantillonnage en vrac est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère. Du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante, la teneur historique de la mine O'Brien était 0,448 oz/t après récupération. Au cours de cette période, 587 121 onces d'or ont été produites à partir des 1 310 356 tonnes de minerai extraites. La direction espère que la teneur en or après récupération de l'échantillon en vrac recueilli sous terre sur la zone 36 Est soit similaire à celle de la mine O'Brien.

Selon le rapport conforme à la Norme canadienne 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA et daté du 9 mai 2007, les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) sont supérieures à 200 000 onces d'or, en utilisant une teneur non coupée similaire à celle de l'ancienne mine O'Brien. Scott Wilson RPA mentionne dans son rapport qu'il est d'avis qu'il existe un fort potentiel pour augmenter les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2 000 (pieds) et d'en découvrir de nouvelles en profondeur et latéralement, vers l'est. Il recommande également la réalisation d'échantillonnage en vrac sous terre. Au cours des dernières années, d'importants gisements d'or ont été découverts dans le camp minier de Cadillac par plusieurs sociétés minières, incluant IAMGOLD, Agnico-Eagle, Aurizon, Osisko et Globex-Queenston. La direction de Radisson croit que la propriété O'Brien-Kewagama possède les atouts nécessaires pour se joindre aux producteurs aurifères de ce secteur.

Plus tôt cette année, Radisson a retenu les services de M. Michel David, B. Sc. en géologie, à titre de président et chef de la direction de la Société. M. David a plus de 35 ans d'expérience en exploration et en exploitation, plus particulièrement à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. En se basant sur ses connaissances de la propriété O'Brien-Kewagama, M. David est d'avis que Radisson doit développer lui-même cette propriété et conserver la totalité de ses droits (100 %) sur cette dernière plutôt que d'en concéder une partie à un partenaire minier. En raison de problèmes de santé, M. Dale M. Hendrick a dû quitter son poste de président du conseil d'administration. C'est M. Kenneth G. Murton qui occupe actuellement cette fonction.

L'autre projet aurifère en importance de Radisson est la propriété Massicotte, un groupe de claims couvrant une superficie de 24 664 ha dans le Nord-Ouest québécois. Cette propriété est située immédiatement à l'est de la propriété Detour Lake Mine, une propriété de Detour Gold Corp. localisée dans le nord-est de l'Ontario et pour laquelle Detour Gold a annoncé des ressources totalisant plus de 13,2 millions d'onces d'or dans la fosse. Le levé géophysique aérien révèle l'extension de la structure minéralisée de Detour Gold sur la propriété Massicotte. Cette propriété de Radisson couvre aussi la faille aurifère régionale Massicotte sur plus de 15 km, incluant les indices Lynx, Rambo et Lap 3, avec des valeurs respectives de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m. Nous avons l'intention de trouver un partenaire pour la propriété Massicotte.

N'oublions pas de souligner que les propriétés les plus prometteuses de Radisson sont situées dans la province de Québec et que, selon les résultats de l'enquête annuelle sur les sociétés minières en 2009/2010, l'Institut Fraser évalue le Québec comme étant un territoire des plus attrayants pour l'exploration et le développement miniers, et ce, pour une troisième année consécutive.

Assemblée annuelle

Le 22 juin 2010 à 14 h
Best Western/Albert Centre-ville
84, avenue Principale
Salle L'Apéro
Rouyn-Noranda, Québec J9X 4P2

Table des matières

APERÇU	1
FAITS SAILLANTS 2009	3
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES.....	3
RAPPORT DE GESTION	4
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS	16
ÉTATS FINANCIERS	17

Conventions :

Montants en dollars canadiens, à moins d'indication contraire

Unités selon le système métrique, à moins d'indication contraire

FAITS SAILLANTS 2009

Avril Radisson a cédé à Clifton Star Resources Inc. ses propriétés Destor et Lépine pour la somme de 250 000 \$.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

C'est avec grand plaisir que la direction et le conseil d'administration de Ressources minières Radisson présentent son rapport annuel 2009 à ses actionnaires.

Cette dernière année a été consacrée à la planification en vue de l'expansion future de notre Société. Le Conseil a décidé, vers la fin de l'année, de se concentrer uniquement sur l'exploration et le développement de son principal actif, la propriété O'Brien-Kewagama. Située dans la Faille de Cadillac, à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi, cette propriété se trouve à proximité de la nouvelle mine de la division LaRonde d'Agnico-Eagle, la mine d'or Lapa. Lors de cette décision, l'entente avec Auscan était alors terminée.

Considérant le marché actuel de l'or, en plus de l'engouement produit par les récents succès miniers d'Agnico-Eagle à LaRonde, Lapa et Goldex ainsi que par les nouvelles découvertes dans la Ceinture aurifère de l'Abitibi, comme celles d'Osisko à Malartic et d'Aurizon à Joannes, la Société estime qu'elle est en mesure de développer, comme il nous est permis de le croire, un des projets aurifères de premier plan en Amérique du Nord.

Le passé de la mine O'Brien est bien connu. Localisé dans le « Golden Staircase » de Cadillac, l'intérêt suscité par les premières découvertes à O'Brien et dans les environs immédiats a rapidement mené au développement et à l'exploitation de minerai à forte teneur aurifère dans ce secteur, donnant lieu à d'autres découvertes telles que LaRonde, Doyon, Bousquet I et II, et ainsi de suite.

La nouvelle vague de découvertes aurifères de la dernière décennie (Lapa, LaRonde et Goldex d'Agnico-Eagle, Canadian Malartic d'Osisko) est imputable aux avancements technologiques, à la modélisation géologique et à la force du marché de l'or.

Pour ces raisons, notre Société a opté pour une nouvelle stratégie de développement agressive.


Au début de 2010, M. Michel David, un géologue de plus de 35 ans d'expérience en exploration et en exploitation, plus particulièrement à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi, a accepté le poste de président et de chef de la direction de la Société pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. Nous remercions sincèrement M. Dale M. Hendrick qui a dû nous quitter après une longue et éminente carrière au sein de Radisson.

M. James A. Stephenson ainsi que l'Honorable James Kelleher ne se représentant pas sur le conseil d'administration, nous tenons à les remercier pour les services rendus en tant qu'administrateurs de notre Société au cours des trois dernières années.

Nous abordons cette nouvelle année en étant confiants et persuadés que notre projet O'Brien-Kewagama générera des résultats positifs et suscitera de l'intérêt.



Michel David.
Président et chef de la direction



Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président du conseil

Le 26 avril 2010

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2009. Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (\$ CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion daté du 26 avril 2010 a été préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1 et approuvé par le conseil d'administration de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

PORTEFEUILLE MINIER

Le portefeuille de Radisson comprend huit propriétés qui couvrent une superficie totale de 27252 hectares, soit sept propriétés au Québec et une en Ontario. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier. De plus, selon les résultats de son enquête annuelle sur les sociétés minières en 2009/2010, l'Institut Fraser considère le Québec comme étant un territoire des plus attrayants pour l'exploration et le développement miniers, et ce, pour une troisième année consécutive.

PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Les sept propriétés au Québec couvrent une superficie totale de plus de 26 740 ha dans le Nord-Ouest québécois, à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi.

Depuis le début de 2009, la Société a surtout œuvré à la compilation de données, à la rédaction de rapports d'évaluation et à la recherche de partenaires ou de financement pour l'échantillonnage en vrac de la zone 36 Est de la propriété O'Brien.

PROPRIÉTÉS O'BRIEN ET KEWAGAMA

Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien, couvre 617,48 ha dans la partie ouest du canton de Cadillac (Québec), au cœur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. Cette propriété comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. Radisson se concentre actuellement sur la zone 36 Est, une nouvelle zone découverte 2 500 pieds à l'est de l'ancienne mine O'Brien dont les teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine. En 2008-2009, la Société a complété avec succès une campagne de forage sur les propriétés avoisinantes O'Brien et Kewagama. Elle souhaite maintenant entreprendre l'échantillonnage en vrac sous terre de la zone 36 Est (propriété O'Brien) ainsi qu'un programme de forages en surface sur la propriété Kewagama (deuxième projet en importance), à la condition de disposer du financement nécessaire pour réaliser ces travaux.

L'objectif de l'échantillonnage en vrac proposé est d'accéder à la partie supérieure de la zone 36 Est via une rampe et de prouver la continuité et les teneurs de cette structure aurifère. En exploitation du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante, la teneur historique de la mine O'Brien était 0,448 oz/t après récupération. Au cours de cette période, 587 121 onces d'or ont été produites à partir des 1 310 356 tonnes de minerai extraites. La direction espère que la teneur en or après récupération de l'échantillon en vrac recueilli sous terre sur la zone 36 Est soit similaire à celle de la mine O'Brien.

Selon le rapport conforme à la Norme canadienne 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA et daté du 9 mai 2007, les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2000 (pieds) sont supérieures à 200 000 onces d'or, et ce, en se basant sur une teneur non coupée similaire à celle de l'ancienne mine O'Brien. Scott Wilson RPA mentionne dans son rapport qu'il existe un fort potentiel pour augmenter les ressources de la zone 36 Est au-dessus du niveau 2000 (pieds) et d'en découvrir de nouvelles en profondeur et latéralement, vers l'est. Il recommande aussi la réalisation d'échantillonnage en vrac souterrain.

L'existence d'un fort potentiel à l'est de la propriété O'Brien, sur la propriété Kewagama, semble être confirmée dans le rapport d'évaluation préliminaire du géologue consultant de la Société, Derek McBride, D. en géologie. McBride a établi qu'à l'intérieur de la Zone de Cadillac, dans le nord de la propriété Kewagama, une zone de minéralisation aurifère s'étend longitudinalement sur 2 600 pieds à l'intérieur d'un niveau stratigraphique qui apparaît sur les levés de polarisation provoquée. La minéralisation aurifère a aussi été observée en surface, sur un affleurement localisé à environ 4 000 pieds à l'ouest du secteur couvert par les levés géophysiques.

Au cours des dernières années, d'importants gisements d'or ont été découverts dans le camp minier de Cadillac par IAMGOLD, Agnico-Eagle, Aurizon, Globex/Queenston et Osisko

GROUPE MASSICOTTE

La propriété Massicotte est adjacente à la propriété Detour Lake, une propriété à un stade de développement avancé avec des ressources (mesurées et indiquées) estimées à 17,3 Moz d'or. Detour Gold prévoit compléter l'étude de faisabilité en cours d'ici la fin du premier semestre de 2010.

Située dans le nord de l'Abitibi, au Québec (feuilles SNRC 32E13, 32E14, 32L03 et 32L04), la propriété Massicotte est constituée de 602 claims désignés et jalonnés couvrant une superficie totale de 24 664 ha. Ressources minières Radisson inc. détient un intérêt de 100 % sur 584 claims (23 666 ha) et de 60,6 % sur 18 claims (998 ha).

Deux zones à fort potentiel aurifère peu explorées traversent la propriété Massicotte, soit près de 40 km d'horizon favorable au total : l'extension vers l'est de la zone de déformation de Sunday Lake, hôte de la mine Detour Lake, et la zone de déformation de Grasset.

Dans l'ensemble, ce secteur est constitué de terrains en contrebas où les affleurements sont rares en raison de la grande épaisseur de mort-terrain. Les roches archéennes de la propriété appartiennent à la Sous-province de l'Abitibi, plus particulièrement à la Ceinture Harricana-Turgeon (HT).

La Ceinture HT forme un empilement de roches volcaniques et sédimentaires orientées est-ouest. Plus spécifiquement, du nord au sud :

- Domaine volcanique de Manthet (basalte tholéitique);
- Groupe de Matagami (séquence à turbidites composée de conglomérat, de grès, de siltstone et de shale);
- Domaine volcanique de Brouillan-Nord (basalte tholéitique);
- Complexe volcanique de Brouillan (basalte et rhyolite);
- Domaine volcanique d'Enjalran (basalte);
- Groupe de Taïbi (schiste à amphibole-biotite).

Plusieurs gisements d'or et de métaux de base ont été identifiés à l'intérieur de la Ceinture HT, incluant : la mine Detour Gold (1,84 Moz or produite, ressources actuelles en or de 17,3 Moz), la mine Selbaie (production de 45 MT à une teneur de 1 % Cu, de 2 % Zn et de 39 g/t Ag) et la mine d'or Casa Berardi qui est présentement opérée par Mines Aurizon Itée (688 000 onces produites, ressources mesurées et indiquées actuelles en or de 1,87 Moz).

Les forages effectués le long de la zone de déformation de Grasset sur la propriété Massicotte ont recoupé plusieurs zones aurifères le long du contact entre les roches volcaniques et sédimentaires, un horizon propice aux minéralisations. Les résultats incluent 7,8 g/t sur 7,2 m pour l'indice Lynx, 24,1 g/t Au sur 2,4 m pour l'indice Lap 3 et 6,3 g/t sur 2,7 m pour l'indice Rambo.

En plus des zones aurifères connues, les levés géochimiques et géophysiques au sol réalisés en 2008 sur la propriété ont délimité seize (16) secteurs prioritaires à prospector par forages.

AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Radisson désire concentrer ses efforts sur les propriétés O'Brien-Kewagama et Massicotte. Elle ne prévoit ni travaux, ni dépenses sur ses autres propriétés dans un futur proche.

PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le secteur de Dryden, la Société n'a conservé que la propriété Highway d'une superficie de 512 ha. Elle en a fait l'acquisition complète le 1er octobre 2008.

PROMOTION

Au cours de l'année 2009, la Société a participé aux événements suivants :

- Mars 2009 - PDAC International Trade Show & Investors Exchange
- Novembre 2009 - Québec Exploration

Au cours de l'année 2009, des présentations ont été faites à certains investisseurs de Toronto.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Il n'y a eu aucun financement privé au cours de l'année 2009.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun travail d'exploration sur les propriétés de la Société.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » à la Bourse de croissance TSX (TSX-V).

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

Exercice terminé le 31 décembre			
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)			
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
Actif total	6 197	6 825	7 620
Revenus	62	86	46
Perte nette	521	1 305	1 477
Perte nette par action	0,01	0,03	0,04
Dettes à long terme	0	0	0

En raison de son secteur d'activité, la Société ne génère pas de revenus réguliers et doit compter sur l'émission d'actions ou sur les revenus d'intérêt générés par ses placements pour assumer ses dépenses courantes. Compte tenu du bas niveau d'encaisse de la Société, les revenus d'intérêts sont presque inexistantes en 2009. Par contre, au cours de l'exercice précédent, Radisson avait réussi à maintenir un niveau de placements élevé, lui permettant d'encaisser des revenus d'intérêt de l'ordre d'environ 40 000 \$. La principale source de revenus du dernier exercice provient de gains sur la cession de placements. Radisson a mis la main sur des actions de la société publique Goldcorp Inc. relativement à une entente signée dans les années 80. Par le fait même, elle a acquis des actions de la société publique New Gold Eagle Inc. La vente de ces actions a généré un gain total non récurrent de près de 62 000 \$ pour l'exercice financier qui a permis d'absorber une partie des pertes d'exploitation. Au cours de l'exercice précédent, la Société a encaissé des revenus provenant d'autres sources (revenus de location) totalisant 21 400 \$ pour la location d'une partie de ses installations. Dans le cadre de l'entente d'option avec Ressources D'Arianne inc, Radisson a également encaissé un montant de 25 000 \$ en 2008. L'entente en question ne se poursuivant plus, aucun montant n'a été reçu au cours du présent exercice. Somme toute, les revenus de 2009 sont inférieurs d'environ 24 000 \$ par rapport à ceux de 2008.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la perte avant impôts est de 619 079 \$, comparativement à une perte avant impôts de 1 550 926 \$ en 2008. La grande différence entre les pertes avant impôts des deux derniers exercices s'explique par les compressions budgétaires faites par la direction ainsi que par d'importantes variations dans d'autres dépenses. Les coûts d'exploitation de Radisson, qui proviennent principalement des dépenses reliées au statut public de la Société, génèrent des pertes à chaque exercice. Ces pertes incluent également les radiations de projets miniers dont les montants peuvent parfois être importants. La comparabilité des pertes cache plusieurs variations importantes expliquées ci-dessous.

En comparant les exercices 2009 et 2008, la baisse de la radiation des frais d'exploration reportés et des propriétés minières se chiffre à près de 586 000 \$. Cette importante variation est causée par la chronologie des abandons de projets miniers ainsi que par l'importance des montants en question. Il faut aussi noter que ces radiations n'ont aucun impact sur la trésorerie de la Société, comme le démontre l'état des flux de trésorerie. On remarque également en comparant les deux exercices que les honoraires professionnels sont demeurés relativement stables. Les dépenses d'experts et sous-traitants sont passées de 176 000 \$ à environ 11 000 \$, la direction ayant décidé de ne plus requérir les services d'un représentant pour les relations avec les investisseurs, et ce, afin de suivre le plan de rationalisation des dépenses prévu. Dans le même ordre d'idée, les salaires et charges sociales ont diminué considérablement d'environ 160 000 \$ pour se chiffrer à environ 41 000 \$ pour l'exercice 2009. On note également la stabilité de certaines dépenses, particulièrement au niveau des voyages et promotions, des loyers et des frais de bureau. Finalement, la rémunération à base d'actions de 2009 est demeurée semblable à celle de 2008.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la perte nette est de 520 682 \$, tandis que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, elle fut de 1 304 854 \$. L'importante différence entre les deux exercices est en partie causée par la radiation de projets miniers, soit d'environ 817 000 \$ en 2008 comparativement à près de 230 000 \$ en 2009. Le projet de rationalisation des dépenses explique également la baisse des dépenses.

La direction de la Société continue à gérer de façon prudente les fonds disponibles pour ses opérations courantes et maintient son objectif d'augmenter son niveau d'encaisse, afin de pouvoir respecter ses engagements et assurer un avenir plus prometteur à la Société.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total	Perte nette	Perte de base et diluée par action
	\$	\$	\$
Mars 2008	14	(182)	(0,00)
Juin 2008	17	(653)	(0,01)
Septembre 2008	11	(437)	(0,02)
Décembre 2008	44	(33)	(0,00)
Mars 2009	0,2	(144)	(0,00)
Juin 2009	0,2	(135)	(0,00)
Septembre 2009	0,1	(67)	(0,00)
Décembre 2009	61,5	(175)	(0,01)

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours du présent exercice, aucun financement par actions n'a eu lieu, mais la Société s'est financée par la vente des propriétés Destor et Lépine qui a permis d'encaisser la somme de 250 000 \$. Peu de travaux d'exploration ont été effectués au cours de l'exercice 2009. Les frais totaux d'administration furent d'environ 450 000 \$ en comparaison d'environ 820 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les raisons mentionnées plus haut expliquent cette baisse importante. Les revenus d'intérêts ont grandement diminué de 2008 à 2009, étant donné que Radisson n'avait aucun placement. En outre, la Société a reçu et vendu des actions de Goldcorp Inc. et de New Gold Eagle Inc., ce qui lui a rapporté un montant de 61 917 \$. Pour conclure, malgré les nombreuses variations entre les exercices se terminant le 31 décembre 2009 et 2008, les frais d'administration ont diminué d'environ la moitié, ce qui est conforme à ce que la direction voulait et prévoyait.

Au 31 décembre 2009, la Société avait un montant de 71 321 \$ en encaisse comparativement à 159 809 \$ au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2009, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 36 382 \$ en comparaison de 122 767 \$ au 31 décembre 2008. En début d'exercice, étant donné que le fonds de roulement ne permettait pas d'absorber les frais de la prochaine année, la direction se devait de trouver des solutions concrètes pour pouvoir continuer à respecter ses engagements. Au cours d'avril 2009, la Société a signé une entente pour la cession des propriétés Destor et Lépine, entente qui a permis à Radisson de recevoir 250 000 \$ en espèces. Ce montant a permis de solidifier la situation financière de Radisson. Dans un même ordre d'idée, en mai 2009, Radisson a mis la main sur 1 613 actions de la société publique Goldcorp Inc. Ces actions proviennent de 15 000 actions de Ressources Launay inc., relativement à une entente signée dans les années 80. À la suite de plusieurs transactions, Launay est maintenant détenue par Goldcorp Inc. et les 15 000 actions de Launay furent converties en 1 613 actions de Goldcorp Inc. Au cours du présent exercice, la Société a vendu une partie de ces actions de Goldcorp Inc. et de New Gold Eagle Inc., ce qui lui a permis d'encaisser plus de 61 000 \$. Il n'y a plus d'entente d'option entre Radisson et Ressources d'Arianne inc. relativement à la propriété Massicotte, donc aucun montant supplémentaire ne sera encaissé. En date du rapport de gestion, la Société a vendu le reste de ses actions de Golcorp Inc., ce qui lui a permis d'encaisser 19 987 \$.

La direction de la Société avait estimé, lors de son dernier rapport de gestion annuel, que les fonds nécessaires aux coûts d'exploitation pour les 12 prochains mois seraient de 500 000 \$. Les frais de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 sont conformes à ces prévisions, car la direction a réussi à boucler l'année avec des dépenses d'administration d'environ 450 000 \$, ce qui est inférieur de 50 000 \$ au budget prévu. Afin de pouvoir continuer ses opérations, la Société devra trouver d'autres sources de financement. La direction est sûre de réussir à amasser les fonds nécessaires pour honorer ses engagements futurs.

Le financement de la Société se faisant principalement par voie d'émissions de capital-actions, le succès de celles-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir supporter ses activités courantes, Radisson devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière afin de pouvoir réaliser d'autres financements par actions.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel. L'exercice d'options d'achat d'actions en circulation constitue également un financement potentiel supplémentaire important. Selon la direction de la Société, advenant une augmentation importante du cours des actions de Radisson, une entrée d'argent serait prévisible; par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme d'un million de dollars

QUATRIÈME TRIMESTRE

Au cours du dernier trimestre de 2009, la perte avant impôts est d'environ 273 000 \$; la perte nette, quant à elle, est d'environ 175 000 \$. Au cours de ce trimestre, la dépense la plus importante est la radiation du projet minier Highway pour un montant d'environ 231 000 \$. Les autres dépenses sont d'environ 58 000 \$, soit le plus bas niveau atteint par rapport aux autres trimestres de 2009. Il n'y a eu aucune rémunération à base d'actions au cours du dernier trimestre et des rajustements de fin d'exercice de 98 000 \$ ont été enregistrés au niveau des impôts futurs. Dans l'ensemble, peu d'opérations ont eu lieu lors de ce trimestre, à l'exception de la radiation du projet Highway.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau auprès du vice-président de Radisson. Au cours de l'année 2009, le montant de la location se chiffre à 4 800 \$ (2008, 4 800 \$).

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2009 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS D'IMPORTANT REVENU

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 6 des états financiers annuels terminés le 31 décembre 2009. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les propriétés minières et frais d'exploration reportés, la direction a conclu que la dépréciation prise dans l'année 2009 est adéquate.

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Voici le détail des frais généraux d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 :

Rajustement de l'impôt de la partie XII.6	(3 129) \$
Location véhicule	599
Entretien et réparations	3 620
Télécommunications	<u>5 072</u>
	<u>6 162</u> \$

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES :

a) Instruments financiers :

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le CPN-173 fournit des directives sur la façon dont la Société doit tenir compte de son propre risque de crédit et de celui de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés à des fins de présentation et d'information. L'adoption de cet abrégé n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

La Société a également adopté les modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ». Ces modifications exigent de présenter dans les états financiers la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les informations exigées sont fournies dans la note 15.

b) CPN-174 « Frais d'exploration minière » :

Le 27 mars 2009, l'ICCA a publié l'abrégé CPN-174 « Frais d'exploration minière » afin de fournir des indications supplémentaires aux entreprises d'exploration minière sur les circonstances où il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation. Ce CPN a été appliqué au cours de l'exercice. Cet abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

c) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

Le 1er janvier 2009, la Société a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Le nouveau chapitre stipule qu'au moment de leur identification initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés comme des actifs seulement s'ils respectent la définition d'un actif incorporel et les critères de constatation. En ce qui concerne l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, des écarts d'acquisition et des informations à fournir, le chapitre 3064 reconduit les exigences de l'ancien chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Modifications comptables futures

a) Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle :

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts le 1er janvier 2011 ou après cette date. La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice annuel ouvert le 1er janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Au cours des prochains trimestres, la Société développera des plans internes de mise en œuvre afin de se conformer aux lignes directrices des futures obligations en matière de reddition des comptes.

La direction travaille présentement sur un plan qui nous permettra d'adopter les IFRS en 2011. La direction commencera très prochainement le processus d'évaluation des choix en matière de méthodes comptables qui sont autorisées en vertu des IFRS. Nous évaluons également les effets de cette transition sur nos activités, notamment sur les systèmes de technologies de l'information et de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information. La direction de Radisson va réviser et modifier continuellement le plan de transition afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre prend convenablement en charge les principaux éléments du plan.

Équipe:

Considérant la taille de la compagnie, le chef des finances effectuera la conversion aux IFRS et communiquera au président ainsi qu'au comité de vérification les progrès accomplis.

Formation:

Le chef des finances s'est tenu informé de l'information diffusé concernant les IFRS et il participera à des sessions de formation durant l'année 2010 et sera supporté par des experts. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer d'ici 2011, tous les changements qui pourraient affecter la Compagnie devront être surveillés.

Conventions comptables affectées:

L'analyse détaillée des conventions comptables affectées par la convergence IFRS devrait être complétée tout au long de l'année 2010. En général, beaucoup d'efforts devront être mis sur la présentation des états financiers puisque les IFRS demandent plus de divulgations. Basée sur l'analyse des différences identifiées à date, voici une liste non exhaustive des conventions comptables IFRS qui pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie:

Adoption initiale (IFRS 1)

L'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit:

- Des exemptions à certains aspects spécifiques de certains IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture; et
- Des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

De plus, IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence IFRS.

Dépréciation (IAS 36, IFRS 6)

IFRS requiert un test de dépréciation en une étape (le test de dépréciation est fait en utilisant les flux de trésorerie actualisés) plutôt qu'en deux étapes selon les PCGR canadiens (qui utilise les flux de trésorerie non actualisés comme indicateur pour identifier une dépréciation potentielle). IFRS requiert le renversement des pertes de dépréciation là où les conditions adverses présentes antérieurement ont changé; ceci n'est pas permis selon les PCGR canadien. Le test de dépréciation devrait être fait au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésoreries (« UGT »).

Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

IFRS requiert que les extinctions prévues soient prises en compte dans la comptabilisation du coût de rémunération à base d'actions lors de l'octroi plutôt que de reconnaître les extinctions lorsqu'elles surviennent.

Actifs miniers, exploration et évaluation des coûts (IFRS 6)

Selon IFRS, la Compagnie a l'obligation de développer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement et invariablement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Compagnie considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être classés comme corporels ou incorporels selon la nature des actifs acquis.

Systèmes d'information:

Le processus comptable de la Compagnie est simple puisqu'elle est une compagnie au stade d'exploration. La Compagnie devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certains tableurs Excel devront être adaptés afin de supporter les changements nécessaires suite à la convergence. La Compagnie doit encore établir si de l'information historique devra être régénérée afin d'être conforme aux choix qui auront été faits en vertu d'IFRS 1.

Contrôles internes:

Étant donné que la compagnie est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel que défini dans le Règlement 52-109. Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'avoir les connaissances nécessaires à l'appui des déclarations faites dans les attestations, plus spécifiquement que les documents déposés sur SEDAR sont fiables. Les dirigeants vont s'assurer qu'une fois le processus de convergence complété, ils pourront encore signer leur attestation.

Impact sur les activités commerciales:

Les processus d'affaires de la compagnie sont simples et aucun défi important n'est prévu pour opérer selon les IFRS. La Compagnie n'a pas de transactions en monnaies étrangères, elle a peu de dettes ni d'obligation de capital. La Compagnie ne prévoit pas que les IFRS vont changer les processus lorsqu'elle complète des placements privés accreditifs. La Compagnie n'a pas de plan de rémunération qui sera affecté par les IFRS. Le régime d'options d'achat d'actions n'est pas affecté par des ratios ou objectifs financiers. Les processus d'affaires seront mis sous surveillance durant 2010 afin de détecter des impacts non identifiés lors de notre diagnostic initial.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et, par la suite, en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

La valeur des actifs de la Société est réévaluée à la baisse lorsqu'aucune activité n'y est planifiée pour une certaine période ou lorsqu'il n'y a aucune activité depuis plus de trois ans.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apports sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apports afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la

protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales. Rien ne saurait garantir que ces approbations soient obtenues et qu'elles le soient à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saura garantir qu'elle réussisse à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

INSTRUCTION NATIONALE 51-102

Divulgué, au 26 avril 2010, des données relatives aux titres en circulation

Actions de catégorie A en circulation : 49 700 699

Options en circulation : 5 580 000

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
175 000	0,30 \$	31 octobre 2010
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
1 000 000	0,335 \$	10 octobre 2010
100 000	0,10 \$	10 février 2011
2 225 000	0,30 \$	13 juillet 2012
980 000	0,10 \$	10 mars 2014
300 000	0,15 \$	24 février 2013



Donald Lacasse, ing.

Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., comptables agréés, ont été nommés vérificateurs externes de la Société par les actionnaires. Leur rapport présenté ci-dessous exprime une opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification et les vérificateurs externes se réunissent annuellement, avec et sans la direction, afin de réviser les états financiers et de discuter de questions touchant la vérification. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société



Michel David B. Sc.
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières
et secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada
Le 26 avril 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans de *Ressources Minières Radisson inc.* aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états des frais d'exploration reportés, des résultats et du résultat étendu, du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samsan Bélaei
Deloitte & Touche s.e.m.c.l. ¹

Rouyn-Noranda, Québec, Canada
Le 12 avril 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 8130

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Bilans

Aux 31 décembre

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	71 321 \$	159 809 \$
Débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration	3 558	121 721
Frais imputables au prochain exercice	10 082	13 420
	84 961	294 950
Placements (note 3)	25 475	1 500
Immobilisations (note 4)	5 891	7 894
Propriétés minières (note 5)	352 740	418 674
Frais d'exploration reportés (note 6)	5 728 273	6 102 070
	6 197 340 \$	6 825 088 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	48 579 \$	172 183 \$
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs (note 7)	1 317 955	1 416 352
	1 366 534	1 588 535
Avoir des actionnaires :		
Capital-actions (note 8)	29 209 838	29 199 838
Surplus d'apport (note 9)	3 255 520	3 174 560
Bons de souscription (note 10)	79 000	79 000
Déficit	(27 732 277)	(27 211 595)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	18 725	(5 250)
	(27 713 552)	(27 216 845)
	4 830 806	5 236 553
	6 197 340 \$	6 825 088 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil :



Michel David, B. Sc.
Administrateur



Donald Lacasse, ing.
Administrateur

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des frais d'exploration reportés

Exercices terminés les 31 décembre

	2009	2008
Frais d'exploration :		
Forages	- \$	1 072 336 \$
Géologie	24 135	422 945
Analyses	-	83 664
Coupe de lignes	-	39 700
Frais généraux d'exploration	135	113 651
	24 270	1 732 296
Autres :		
Cession de frais d'exploration reportés	(233 108)	-
Radiation de frais d'exploration reportés	(164 959)	(363 085)
	(398 067)	(363 085)
Augmentation (diminution) des frais d'exploration reportés	(373 797)	1 369 211
Solde au début de l'exercice	6 102 070	4 732 859
Solde à la fin de l'exercice	5 728 273 \$	6 102 070 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des résultats et du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2009	2008
Revenus :		
Intérêts	161 \$	39 941 \$
Dividendes	364	-
Autres	-	21 400
Gain sur disposition de placements (note 3)	61 917	-
Options sur propriété minière	-	25 000
	62 442	86 341
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux	41 550	204 282
Rémunération à base d'actions	80 960	78 332
Experts et sous-traitants	11 099	175 889
Honoraires professionnels	102 458	117 770
Voyages et promotion	22 883	30 873
Informations aux actionnaires	20 880	42 351
Inscriptions et frais de registrariat	46 219	16 656
Loyer et frais d'occupation	4 800	5 400
Papeterie et dépenses de bureau	5 980	10 504
Assurances, taxes et licences	34 447	28 420
Intérêts et frais bancaires	1 018	1 104
Frais généraux d'administration	6 162	66 004
Amortissement des immobilisations	2 433	2 029
Radiation de frais d'exploration reportés	164 959	363 085
Radiation de propriétés minières	65 933	453 794
Perte sur disposition d'une propriété minière	3 109	-
Maintien d'un site minier	66 631	40 774
	681 521	1 637 267
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(619 079)	(1 550 926)
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (économie) (note 7)	(98 397)	(246 072)
Perte nette	(520 682)\$	(1 304 854)\$
Perte de base et diluée par action	(0,01) \$	(0,03) \$

Autres éléments du résultat étendu

Variation des gains et pertes sur placements disponibles à la vente

Gain (perte) non réalisé survenu au cours de l'exercice	85 892 \$	(4 000)\$
Reclassement aux résultats du gain réalisé survenu au cours de l'exercice	(61 917)	-
Résultat étendu	(496 707)\$	(1 308 854)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2009	2008
Déficit		
Solde au début	(27 211 595)\$	(25 906 741)\$
Perte nette	(520 682)	(1 304 854)
Solde à la fin	(27 732 277)\$	(27 211 595)\$

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Solde au début	(5 250)\$	(1 250)\$
Autres éléments du résultat étendu	23 975	(4 000)
Solde à la fin	18 725 \$	(5 250)\$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation :		
Perte nette	(520 682)\$	(1 304 854)\$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités :		
Amortissement des immobilisations	2 433	2 029
Honoraires réglés par l'émission de capital-actions	-	80 000
Rémunération à base d'actions	80 960	78 332
Impôts sur les bénéficiaires et impôts miniers	(98 397)	(246 072)
Radiation de frais d'exploration reportés	164 959	363 085
Radiation de propriétés minières	65 933	453 794
Perte sur disposition d'une propriété minière	3 109	-
Gain sur disposition de placements	(61 917)	-
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement	(2 103)	97 791
	(365 705)	(475 895)
Activités d'investissement :		
Variation des liquidités réservées à l'exploration	-	1 727 962
Variation des dépôts à terme	-	172 038
Disposition d'un placement	61 917	-
Acquisition d'immobilisations	(430)	(6 318)
Acquisition d'une propriété minière	(10 000)	(5 000)
Cession de propriétés minières	250 000	-
Augmentation des frais d'exploration reportés	(24 270)	(1 732 296)
	277 217	156 386
Activités de financement :		
Émission de capital-actions et de bons de souscription	-	520 000
Frais relatifs à l'émission d'actions	-	(57 415)
	-	462 585
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(88 488)	143 076
Encaisse au début de l'exercice	159 809	16 733
Encaisse à la fin de l'exercice	71 321 \$	159 809 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, procède à l'exploration de propriétés minières et elle n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

La direction révisé périodiquement sa décision de maintenir son portefeuille de propriétés.

La Société se spécialise principalement dans l'acquisition, l'avancement et le développement de propriétés minières de métaux précieux et de base. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes et la capacité de la Société d'honorer ses engagements dépendent de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur, et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) dans un contexte de continuité d'exploitation. Toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette hypothèse.

La Société a un historique de pertes et n'a pas de revenus d'exploitation autres que des revenus de placements et d'options. La capacité de la Société à continuer ses opérations dans un contexte de continuité d'exploitation est tributaire de sa capacité à mobiliser un financement adéquat auprès de prêteurs, d'actionnaires et d'autres investisseurs. Il n'y a aucune assurance que la Société continuera d'obtenir les ressources financières supplémentaires et/ou atteindra la rentabilité ou des flux de trésorerie positifs. Ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient être importants à la valeur comptable des actifs et des passifs et qui pourraient être nécessaires si la Société ne peut être en mesure de continuer à opérer dans un contexte de continuité d'exploitation.

1. Modifications de conventions comptables :

a) Instruments financiers :

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le CPN-173 fournit des directives sur la façon dont la Société doit tenir compte de son propre risque de crédit et de celui de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés à des fins de présentation et d'information. L'adoption de cet abrégé n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

La Société a également adopté les modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ». Ces modifications exigent de présenter dans les états financiers la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les informations exigées sont fournies dans la note 15.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

1. Modifications de conventions comptables (suite) :

b) CPN-174 « Frais d'exploration minière » :

Le 27 mars 2009, l'ICCA a publié l'abrégé CPN-174 « Frais d'exploration minière » afin de fournir des indications supplémentaires aux entreprises d'exploration minière sur les circonstances où il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation. Ce CPN a été appliqué au cours de l'exercice. Cet abrégé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

c) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

Le 1er janvier 2009, la Société a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Le nouveau chapitre stipule qu'au moment de leur identification initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés comme des actifs seulement s'ils respectent la définition d'un actif incorporel et les critères de constatation. En ce qui concerne l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, des écarts d'acquisition et des informations à fournir, le chapitre 3064 reconduit les exigences de l'ancien chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Modifications comptables futures :

a) Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle :

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date. La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Au cours des prochains trimestres, la Société élaborera des plans internes de mise en oeuvre afin de se conformer aux lignes directrices des futures obligations en matière de reddition des comptes.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

2. Principales conventions comptables :

a) Présentation des états financiers :

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats. L'encaisse est classée comme actifs détenus à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, et, à ce moment, le gain ou la perte cumulé sera transféré dans les résultats.

Les placements sont classés comme actifs disponibles à la vente. La juste valeur des placements est établie à partir des valeurs à la cote. Les placements qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration sont classés comme prêts et créances.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transaction liés aux autres passifs sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

2. Principales pratiques comptables (suite) :

b) Instruments financiers (suite) :

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

c) Immobilisations et amortissements :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement de l'équipement et de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

d) Propriétés minières et frais d'exploration reportés :

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et par la suite en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

e) Dépréciation d'actifs à long terme :

La Société suit les recommandations formulées dans le chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme » et celles du CPN-174, « Frais d'exploration minière ». Le chapitre 3063 exige que la Société révise ses actifs à long terme, y compris les propriétés minières et leur dépréciation. Les actifs à long terme sont dépréciés lorsque des événements et des circonstances justifient cette dévaluation. Le CPN-174 a dégagé le consensus suivant : une entreprise minière en phase de démarrage qui a initialement inscrit à l'actif ses frais d'exploration, mais qui n'a pas déterminé objectivement ses réserves minérales et qui ne dispose donc pas d'une base pour la préparation d'une projection du flux de trésorerie futur net estimatif afférent à ces biens, n'est pas tenue de conclure que les frais inscrits à l'actif ont subi une dépréciation. Toutefois, la Société doit prendre en considération les facteurs défavorables décrits dans le chapitre 3063, tels que les conditions économiques, juridiques, réglementaires, environnementales, politiques et tout autre facteur, pour déterminer si une réduction subséquente de la valeur des frais d'exploration inscrits à l'actif et rattachés aux biens miniers s'impose. De plus, les activités de développement de la direction à l'égard de ses principales opérations prévues sont un facteur clé à considérer comme faisant partie de l'évaluation en cours de la valorisation de la valeur des propriétés minières. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur d'une propriété minière en phase d'exploration doit être réduite, les coûts capitalisés sont dépréciés à la valeur recouvrable estimée. Ainsi, dans le cas où la Société ne prévoit pas effectuer d'autres travaux dans un avenir prévisible ou en l'absence de travaux pendant une période excédant trois ans, les propriétés minières et frais d'exploration reportés sont dévalués.

f) Actions accréditatives – renonciation des avantages fiscaux en faveur des investisseurs :

Lorsque la Société engage le produit de l'émission d'actions accréditatives en frais d'exploration, le coût des impôts futurs rattaché à l'écart temporaire qui en résulte est comptabilisé comme un coût de l'émission des actions au moment où la Société renonce en faveur des investisseurs à son droit aux déductions y afférentes.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

2. Principales pratiques comptables (suite) :

g) Impôts sur les bénéfices et impôts miniers :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

h) Rémunération à base d'actions :

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apport sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apport afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

i) Juste valeur des bons de souscription

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au prorata des justes valeurs en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

k) Constatation des revenus

Les gains ou pertes résultant de la vente de placements sont constatés à l'état des résultats lors de la vente du titre.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les ventes de propriétés minières sont constatées en appliquant le produit de ces ventes ou options au coût de la propriété puis en diminution des frais d'exploration reportés de la propriété. Tout solde résiduel est constaté aux résultats.

l) Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits miniers sur les frais liés aux activités minières engagés au Québec. De plus, elle a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôts relatifs aux ressources sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration reportés et les crédits de droits miniers sont comptabilisés avec les impôts à l'état des résultats. Les crédits sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

m) Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital-actions de la Société.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

2. Principales pratiques comptables (suite) :

n) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Au cours des exercices indiqués, la direction a fait plusieurs estimations et posé des hypothèses d'évaluations importantes, dont des estimations portant sur la valeur de réalisation nette des débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration, sur le caractère recouvrable des propriétés minières et des frais d'exploration reportés, l'évaluation de la rémunération à base d'actions, l'évaluation des impôts futurs et sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Ces estimations et les hypothèses d'évaluation ont été fondées sur les plus récents renseignements disponibles, sur les mesures que la direction prévoit prendre ainsi que sur des hypothèses à l'égard des conditions commerciales et des situations économiques à venir. Si les hypothèses d'évaluation et les estimations sous-jacentes sont modifiées, les montants inscrits pourraient être grandement différents.

o) Perte par action :

La perte par action de base est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation était respectivement de 49 662 685 et de 48 842 893. La perte par action diluée est égale à la perte par action de base car l'effet des options et des bons de souscription est antidilutif.

3. Placements :

	2009	2008
500 actions de Goldcorp inc., société publique (1)	20 675 \$	- \$
Actions de Ressources D'Arianne inc., société publique	4 800	1 500
	25 475 \$	1 500 \$

(1) Une entente signée le 11 juin 1985 permettait à Launay Resources Inc. d'acquérir 100 % des claims miniers détenus par la Société dans le canton Scott de la province de Québec. À la suite de cette entente, Launay Resources Inc. a émis 15 000 actions au nom de Radisson. Launay Resources Inc. s'est retrouvée, à la suite de différentes transactions, détenue par Goldcorp inc. et les 15 000 actions de Launay Resources Inc. ont été échangées pour 1 613 actions de Goldcorp inc. dont les certificats ont été reçus et enregistrés à la juste valeur le 17 mars 2009. Au cours de l'exercice, la Société a disposé de 1 113 actions pour un produit de cession totalisant 61 917 \$.

4. Immobilisations :

	2009		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement	5 179 \$	1 988 \$	3 191 \$
Équipement informatique	11 963	9 263	2 700
	17 142 \$	11 251 \$	5 891 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

4. Immobilisations (suite) :

	2008		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement	4 749 \$	712 \$	4 037 \$
Équipement informatique	11 963	8 106	3 857
	16 712 \$	8 818 \$	7 894 \$

5. Propriétés minières :

	Solde au 31 décembre 2008	Acquisition *	Cession/ Radiation	Solde au 31 décembre 2009
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	-	-	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Destor et Lépine (1)	1	20 000	(20 001)	-
Highway	65 933	-	(65 933)	-
Massicotte	1	-	-	1
	418 674 \$	20 000 \$	(85 934) \$	352 740 \$

(1) Au cours de l'exercice, la Société a vendu les propriétés Destor et Lépine pour un montant de 250 000 \$. Le produit de la vente a été appliqué en réduction du coût des propriétés pour 20 001 \$, en réduction des frais d'exploration reportés pour 233 108 \$ et le solde, 3 109 \$, a été constaté comme perte à l'état des résultats.

	Solde au 31 décembre 2007	Acquisition *	Cession/ Radiation	Solde au 31 décembre 2008
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	-	-	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Destor et Lépine	1	-	-	1
Douay	840	-	(840)	-
Highway	43 333	22 600	-	65 933
Massicotte	1	-	-	1
Grave Lake	4 843	-	(4 843)	-
La Reine	113 370	-	(113 370)	-
Preissac	8 721	-	(8 721)	-
RM Nickel	313 784	-	(313 784)	-
Potrack	12 236	-	(12 236)	-
	849 868 \$	22 600 \$	(453 794) \$	418 674 \$

* Les acquisitions incluent l'incidence fiscale liée aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale s'il y a lieu.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

6. Frais d'exploration reportés :

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2008	Frais d'exploration	Radiation	Cession	Solde au 31 décembre 2009
O'Brien	4 449 138 \$	20 111 \$	- \$	- \$	4 469 249 \$
Kewagama	1 254 865	4 159	-	-	1 259 024
Highway	164 959	-	(164 959)	-	-
Massicotte	900	-	-	(900)	-
Lépine	217 801	-	-	(217 801)	-
Destor	14 407	-	-	(14 407)	-
	6 102 070 \$	24 270 \$	(164 959) \$	(233 108) \$	5 728 273

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2007	Frais d'exploration	Radiation	Cession	Solde au 31 décembre 2008
O'Brien	3 763 014 \$	686 124 \$	- \$	- \$	4 449 138 \$
Kewagama	608 532	646 333	-	-	1 254 865
Douay	15 476	12 735	(28 211)	-	-
Highway	164 310	649	-	-	164 959
Massicotte	-	900	-	-	900
Grave Lake	34 730	-	(34 730)	-	-
La Reine	8 522	49 277	(57 799)	-	-
RM Nickel	137 427	23 590	(161 017)	-	-
Potrack	848	80 480	(81 328)	-	-
Lépine	-	217 801	-	-	217 801
Destor	-	14 407	-	-	14 407
	4 732 859 \$	1 732 296 \$	(363 085) \$	- \$	6 102 070 \$

7. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers :

L'économie d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers se compose des éléments suivants :

	2009	2008
Impôts futurs	(98 397) \$	(246 072) \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

7. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (suite) :

L'économie d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition effectif combiné fédéral et provincial de 30,90 % (2008, 30,90 %) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

	2009	2008
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(619 079) \$	(1 550 926) \$
Économie d'impôts prévue calculée	(191 295)	(479 236)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments ci-dessous :		
Avantage fiscal non comptabilisé	102 736	209 541
Modification des lois fiscales	7 314	35 842
Rémunération à base d'actions	25 017	24 205
Dépenses non déductibles – autres	758	7 233
Ajustement lié aux exercices antérieurs	(16 041)	(5 112)
Revenu taxable à un taux différent	(26 886)	(38 545)
Total de l'économie d'impôts sur les bénéfices et des impôts miniers	(98 397) \$	(246 072) \$

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des parties importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs se présentent comme suit :

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs :		
Placements	6 076 \$	703 \$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 016 523	952 249
Pertes en capital reportées	136 847	120 548
Frais d'émission	40 856	67 832
Immobilisations	61 425	61 477
Total des actifs d'impôts futurs bruts	1 261 727	1 202 809
Moins provision pour moins-value	(1 200 302)	(1 141 332)
Actifs d'impôts futurs nets	61 425	61 477
Passifs d'impôts futurs :		
Propriétés minières et frais d'exploration reportés	(1 379 380)	(1 477 829)
Passifs d'impôts futurs nets	(1 317 955) \$	(1 416 352) \$

Au 31 décembre 2009, la Société dispose des pertes aux fins fiscales suivantes pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, se détaillent comme suit :

Pertes autres qu'en capital reportées disponibles aux fins fiscales :

2010	463 785 \$
2014	298 367
2015	434 645
2026	537 650
2027	802 631
2028	809 059
2029	432 761
	3 778 898 \$

De plus, la Société dispose de pertes en capital d'environ 566 000 \$ pouvant servir à réduire les gains en capital des exercices ultérieurs.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

8. Capital-actions :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions catégorie A, avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions catégorie B, pouvant être émises en séries, dividende cumulatif ou non cumulatif au taux de base de la Banque du Canada au début de l'exercice majoré d'un pourcentage variant entre 1 et 5 %, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société au prix payé majoré de tout dividende déclaré sur ces actions mais non encore payé, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital-actions de la catégorie A de la Société se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Actions catégorie A	Montant	Actions catégorie A	Montant
Émis et payé :				
Solde au début	49 575 699	29 199 838 \$	47 116 893	29 261 045 \$
En espèces	-	-	2 000 000	441 000 ⁽²⁾
Acquisition de propriétés minières	125 000	10 000	220 000	17 600
Honoraires d'experts et sous-traitants	-	-	238 806	80 000
Frais d'émission	-	-	-	(57 415)
Impact fiscal lié aux actions accréditives	-	-	-	(542 392)
Solde à la fin ⁽¹⁾	49 700 699	29 209 838 \$	49 575 699	29 199 838 \$

⁽¹⁾ 37 500 (37 500 en 2008) actions catégorie A sont en mains tierces et elles ne peuvent être transférées, hypothéquées, nanties ou autrement aliénées sans le consentement de l'Autorité des marchés financiers et de la Bourse de croissance TSX.

⁽²⁾ Ce montant a été réduit de la juste valeur des bons de souscription au montant de 79 000 \$.

a) Régime de protection des droits des actionnaires :

Le conseil d'administration de la Société a mis sur pied un régime de protection des droits des actionnaires (le Régime des droits) qui est entré en vigueur le 2 février 2009.

Le Régime des droits a été adopté pour assurer un traitement équitable à tous les actionnaires de Radisson advenant une offre publique d'achat des actions de classe A de la Société en circulation. Le Régime des droits permettra au conseil d'administration de Radisson (le Conseil) et aux actionnaires de disposer de plus de temps pour considérer toute offre publique d'achat non sollicitée. Le Régime des droits est destiné à décourager les offres publiques d'achat coercitives ou déloyales. Il donne aussi au Conseil le temps d'approfondir les possibilités de maximiser la valeur pour l'actionnaire. Le Régime des droits n'est pas conçu pour prévenir les offres publiques d'achat inéquitables vis-à-vis les actionnaires de Radisson.

Le Régime des droits n'a pas été adopté en raison, ou en prévision, d'une proposition spécifique de prise de contrôle de Radisson. La Bourse de croissance TSX a approuvé le régime de protection conditionnellement à sa ratification et confirmation par les actionnaires dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur du Régime. La Société s'est conformée à cette exigence en obtenant l'approbation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle tenue le 26 juin 2009. Le Régime des droits se terminera lors de la troisième rencontre annuelle des actionnaires suivant sa date d'entrée en vigueur à moins que le Régime des droits soit reconfirmé et prolongé lors d'une de ces rencontres.

Conformément aux termes du Régime des droits, toute proposition qui satisfait certains critères destinés à protéger les intérêts de tous les actionnaires est considérée une « offre autorisée ». Une « offre autorisée » doit être faite à partir d'une circulaire d'offre publique d'achat préparée selon les lois sur les valeurs mobilières en vigueur et, en plus de certaines autres conditions, doit être valide pour une durée d'au moins 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions de classe A en circulation, autres que celles détenues par l'offrant ou certains apparentés, ont été offertes, l'offrant peut prendre livraison des titres offerts et en payer le prix. Il doit aussi reconduire l'offre de 10 jours afin de permettre à d'autres actionnaires de soumettre leurs actions.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

8. Capital-actions (suite) :

a) Régime de protection des droits des actionnaires (suite) :

Les droits émis en vertu du Régime des droits pourront être exercés seulement lorsqu'une personne, et toute autre partie qui lui est reliée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus d'actions de classe A de Radisson en circulation sans remplir les clauses prévues par l'« offre autorisée » du Régime des droits ou sans le consentement du Conseil. Lorsqu'une offre publique d'achat ne rencontre pas les critères de l'« offre autorisée » du Régime des droits, les droits émis par le Régime des droits autorisent les actionnaires à acheter des actions de classe A de Radisson à un prix réduit significativement par rapport au prix en cours.

b) Options d'achat d'actions catégorie A :

Le 28 juin 2007, la Société a obtenu de l'Autorité des marchés financiers l'acceptation de la modification au régime d'options d'achat d'actions à prix fixe en faveur des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Un nombre de 6 millions d'actions catégorie A a été réservé pour émission éventuelle en vertu du plan. Le prix de levée de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date de l'attribution des options et la durée maximale d'une nouvelle option est maintenant de 5 ans. Les options accordées en vertu du régime modifié deviennent acquises immédiatement.

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2009 et 2008 est présenté ci-après :

Options	2009		2008	
	Actions	Prix de levée moyen pondéré	Actions	Prix de levée moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 907 830	0,29 \$	5 757 830	0,30 \$
Octroyées	1 080 000	0,10	-	-
Échues	(450 000)	0,34	(600 000)	0,31
Annulées	-	-	(250 000)	0,41
En cours à la fin de l'exercice	5 537 830	0,24 \$	4 907 830	0,29 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	5 537 830	0,24 \$	4 907 830	0,29 \$

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 31 décembre 2009 :

Nombre d'options en cours	Prix de levée	Durée de vie moyenne Pondérée à courir (ans)	Nombre d'options pouvant être levées
980 000	0,10 \$	4,2	980 000
100 000	0,10	1,1	100 000
257 830	0,15	0,2	257 830
800 000	0,235	2,3	800 000
2 400 000	0,30	2,4	2 400 000
1 000 000	0,335	0,8	1 000 000
5 537 830	0,24 \$		5 537 830

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

8. Capital-actions (suite) :

b) Options d'achat d'actions catégorie A (suite) :

Le tableau suivant présente la rémunération à base d'actions, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi et les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la charge de rémunération à base d'actions en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2009	2008
Rémunération à base d'actions (1)	80 960 \$	78 332 \$
Volatilité prévue	106 %	- %
Taux d'intérêts sans risque	1,55 %	- %
Taux annuel des dividendes	0 %	- %
Durée estimative	4,8 ans	- an
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi	0,07 \$	- \$

(1) La rémunération à base d'actions de l'exercice 2008 est relative à des options octroyées en 2007 à l'extérieur du régime d'options d'achat d'actions et acquises sur une période d'un an.

c) Bons de souscription :

Au 31 décembre 2009, les bons de souscription suivants étaient en circulation et pouvaient être exercés comme suit :

	2009	2008
Nombre de bons de souscription en circulation au début	1 000 000	6 064 091
Octroyés	-	1 000 000
Échus	-	(6 064 091)
Nombre de bons de souscription en circulation à la fin	1 000 000	1 000 000

Prix de levée	Nombre de bons en circulation	Date d'échéance
0,32 \$	1 000 000	mars 2010

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la juste valeur des bons de souscription en utilisant le modèle d'évaluation de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2009	2008
Valeur des bons de souscription	- \$	79 000 \$
Volatilité prévue	- %	89 %
Taux d'intérêt sans risque	- %	2,61 %
Taux annuel des dividendes	- %	0 %
Durée estimative	- ans	2 ans

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

9. Surplus d'apport :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	3 174 560 \$	2 019 305 \$
Rémunération à base d'actions	80 960	78 332
Bons de souscription échus	-	962 409
Options aux courtiers échues	-	114 514
Solde à la fin de l'exercice	3 255 520 \$	3 174 560 \$

10. Bons de souscription :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	79 000 \$	1 076 923 \$
Bons de souscription octroyés	-	79 000
Bons de souscription échus	-	(962 409)
Options aux courtiers échues	-	(114 514)
Solde à la fin de l'exercice	79 000 \$	79 000 \$

11. Engagements :

Propriétés situées au Québec

Propriétés O'Brien et Kewagama :

Le 15 mars 1999, une convention d'achat et de vente, selon laquelle la Société a acheté les propriétés O'Brien et Kewagama, a été signée entre la Société, Breakwater Resources Inc. et 3064077 Canada inc., filiale de Breakwater Resources Inc. Grâce à cette transaction, la Société a acquis tous les droits sur les deux propriétés incluant toutes les infrastructures en place.

En contrepartie, la Société s'est engagée à payer un montant comptant de 1 000 000 \$ au moment de la mise en production commerciale, déduction faite des dépenses qui pourraient être engagées pour effectuer la restauration des parcs à résidus.

Une redevance de 2 % des produits nets d'affinage est payable à une tierce partie sur la propriété Kewagama, advenant une mise en production commerciale sur cette propriété.

Propriété Massicotte :

Conformément à une entente signée entre la Société et Van Horne, une filiale de PanCanadian Resources, et suite à la non-participation du partenaire, l'intérêt de Van Horne s'établit à 39,40 % et celui de la Société est de 60,60 %.

Le financement des travaux subséquents doit se faire au prorata des intérêts respectifs ou à défaut, l'intérêt indivis de la partie non participante sera dilué. Si l'intérêt d'un participant est dilué à 10 %, cet intérêt sera alors transféré à l'autre partie en considération d'une redevance de 1 % du revenu net (tel que défini à l'entente) provenant de l'usinage du minerai de ces titres miniers.

Dans l'éventualité où un des partenaires ne contribue pas dans deux programmes annuels consécutifs totalisant au moins 750 000 \$, son refus de contribuer à tout autre programme supplémentaire entraînera automatiquement une transformation de son intérêt en une redevance de 1 % du revenu net provenant de l'usinage du minerai de cette propriété.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

12. Événement postérieur à la date du bilan :

a) Émission d'options

Le 25 février 2010, Ressources minières Radisson inc. a octroyé 300 000 options d'achat d'actions incitatives à son nouveau président et chef de la direction, conformément au régime d'options d'achat d'actions de la Société, exerçables sur une période de trois ans, pas plus du tiers par année au prix de 0,15 \$ par action, au plus tard le 24 février 2013.

13. Opérations entre apparentés :

En 2008, la Société a encouru des frais d'honoraires et sous-traitants s'élevant à 80 000 \$, avec le président du conseil d'administration, lesquels ont été réglés sous la forme d'une émission d'actions.

De plus, elle a encouru 4 800 \$ (4 800 \$ en 2008) en loyer et frais d'occupation auprès du vice-président de Ressources Minières Radisson inc.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. Autres éléments d'information :

	2009	2008
Montants recouverts au cours de l'exercice :		
Impôts et impôts miniers	- \$	72 854 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

	2009	2008
Activités d'investissement et de financement hors-caisse :		
Acquisition d'une propriété minière par l'émission de capital-actions	10 000 \$	17 600 \$
Impact fiscal lié aux actions accréditives	-	542 392

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

15. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers :

- a) Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidités.

i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 0,5 %. Par conséquent, la Société est exposée à une variation de la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

ii) Risque de change :

La Société n'est pas exposée à des fluctuations monétaires car toutes les transactions se produisent en dollars canadien.

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse et les débiteurs sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. De plus, comme la majorité des comptes débiteurs le sont auprès des gouvernements provincial et fédéral sous forme de crédits de taxes à la consommation et d'aide gouvernementale, le risque de crédit est minimal. Le risque de crédit n'a pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

iv) Risque de liquidités :

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la fin du mois de décembre 2009, la Société avait suffisamment de liquidités pour prendre en charge ses passifs financiers et les passifs financiers futurs provenant de ses engagements. Les échéances contractuelles des passifs financiers sont toutes en deçà d'un an.

- b) Juste valeur :

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et crédateurs et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme. Les placements en actions sont évalués à la juste valeur selon leur prix à la quote.

- c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (voir la section gestion des risques ci-dessous);

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

15. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite) :

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite) :

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	71 321 \$	- \$	- \$	71 321 \$
Placements	20 675	4 800	-	25 475
Total des actifs financiers	91 996 \$	4 800 \$	- \$	96 796 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

16. Informations à fournir concernant le capital :

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à :

- Maintenir et sauvegarder son capital en vue de continuer l'avancement et le développement des propriétés existantes et acquérir, explorer et développer d'autres propriétés minières de métaux précieux et de base;
- Investir l'encaisse disponible dans des instruments financiers très liquides et peu risqués provenant d'émetteurs de qualité, de façon à minimiser le risque de perte de capital;
- Obtenir le financement nécessaire, lorsque requis, pour compléter l'exploration et le développement de ses propriétés.

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres comme constituant son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste selon le niveau des fonds nécessaires à la gestion de ses opérations, en fonction de l'évolution des conditions économiques et selon le risque des actifs sous-jacents, en particulier en ce qui concerne les résultats d'exploration des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt.

Afin de faciliter la gestion de son capital et le développement de ses propriétés minières, la Société prépare des budgets de dépenses annuelles, qui sont mis à jour lorsque nécessaire, et qui sont révisés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. De plus, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts, conclure des ententes d'options sur ses propriétés minières en contrepartie de liquidités et/ou d'engagements d'exploration de la part de partenaires, faire des ententes de coparticipation ou disposer de certains actifs. La politique d'investissement de la Société est de déposer ses liquidités dans des comptes portant intérêts provenant d'institutions financières reconnues afin de maximiser les liquidités. Dans le but de maximiser les efforts de développement en cours, la Société ne verse pas de dividendes. Malgré les risques décrits à la note 1, la Société prévoit continuer de recueillir des fonds, lorsque requis, afin de continuer à répondre à ses objectifs de gestion du capital.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président du conseil d'administration

Michel David, B. Sc.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

Jean-Marie Dupont¹
Administrateur

Luc Simoneau¹
Administrateur

James Stephenson, Q.C.
Administrateur

Paul Cregheur, géologue
Administrateur

James Kelleher, PC Q.C.
Administrateur

¹ Membre du comité de vérification

MEMBRES DE LA DIRECTION

Michel David, B. SC.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

SIÈGE SOCIAL

C.P. 307, Succursale bureau-chef
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819-797-0606
Télécopieur : 819-797-0100
Courriel : dlacasse@lino.com
Site internet : www.radissonmining.com

VÉRIFICATEURS

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
155, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3
Téléphone : 819-762-5764
Télécopieur : 819-797-1471

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Société de Fiducie Computershare du Canada
1500, rue University
Montréal (Québec) H3A 3S8
Téléphone : 800-564-6253
Télécopieur : 866-249-7775
Courriel : service@computershare.com
Site internet : www.computershare.com

CONSEILLER JURIDIQUE

Gowling Lafleur Henderson, Avocats
1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4
Téléphone : 514-878-9641
Télécopieur : 514-878-1450

McLean & Kerr LLP
130, Adelaide Street West
Suite 2800
Toronto (Ontario) M5H 3P5
Téléphone : 416-364-5371
Télécopieur : 416-366-8571